

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
"SEINE-NORMANDIE"

DELIBERATION N° 85- 34 DU 24 OCTOBRE 1985
RELATIVE AUX TRAVAUX DE REFECTION DU BARRAGE MARNE

Le Conseil d'administration de l'Agence Financière de Bassin
"Seine-Normandie",

Vu le IVème Programme d'intervention de l'Agence,

DELIBERE

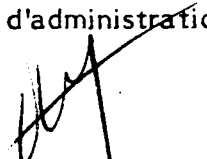
Article unique

Le Conseil d'administration donne son accord sur la participation de l'Agence aux travaux de réfection du barrage Marne, pour la tranche 1985, d'un montant de 6,75 MF en subvention, pris sur la ligne "eaux superficielles" du IVème Programme (montant total des travaux aidés : 20 millions de francs TTC ; taux d'aide : 40% du montant des travaux HT).

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence


Claude FABRET

Le Président
du Conseil d'administration


Olivier PHILIP

